



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°282

Tous en grève et en manifestation le 19 janvier...

Notre système de retraite est-il en faillite ? C'est ce que laisse entendre le gouvernement qui, pour y remédier, n'hésite pas à proposer une réforme qui vise à « punir » les salariés pour avoir créé de la richesse, dont le patronat profite, plus que largement.

Mais qu'en est-il réellement ?

Le gouvernement s'appuie sur le rapport annuel du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) dévoilé le 15 septembre. C'est dans ce cadre qu'il fait une analyse spacieuse de ce rapport.

En effet, après un déficit de 14 milliards d'euros en 2020, le système a dégagé 900 milliards d'euros en 2021. Pour 2022, le COR anticipe un nouvel excédent de 3,2 milliards d'euros. Il est vrai qu'à partir de 2024, les comptes devaient se dégrader pour atteindre un déficit de 10,7 milliards d'euros en 2027.

Pourquoi ce déficit ?

Est-ce lié à des dépenses qui explosent ou à un manque de recette ? Le COR y répond : « *sur la période 2021-2027 (...), les dépenses de retraite dans le PIB seraient globalement stables* ». Elles passeraient en fait de 13,8% à 13,9% du PIB, affirme ce même rapport. Et celui-ci de souligner que « *l'essentiel du déficit est provoqué par l'évolution des ressources dont la part dans le PIB diminuerait de 0,3%* ». Ce manque de ressources est dû aux exonérations de cotisations sociales pour 65,6 milliards en 2022, aux mesures d'économies sur la fonction publique territoriale et hospitalier et aux revalorisations de salaire en dessous de l'inflation.

Il n'y a aucun danger financier

Si l'on retient le scénario le plus optimiste du COR, à partir de mi 2030, des excédents atteindraient 1,5% du PIB en 2070. Concernant les autres scénarios, le déficit serait compris entre 0,1% et 0,8% du PIB. Au regard des exonérations en tout genre, ce déficit est plus que léger et ne mérite pas une telle réforme antisociale. Enfin, il faut savoir que les réserves nettes du système s'élevaient à 163,2 milliards fin 2021, soit 6,5% du PIB. Le véritable objectif de cette réforme est de faire des économies. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « *Avocats* »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes